

LACHY



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tél : 03-26-80-58-97
mairielachy@orange.fr
Heures d'ouverture :
Mardi et jeudi
17h30 – 19h30

Arrêté N° 2020 04

**PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A
DUREE UNIQUE DE
MADAME ODILE FOUNAISE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la commune de Lachy

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la situation administrative de Madame Odile FOURNAISE, à l'échelon 08 du grade de adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe depuis le 22/06/2018, à raison de 15 H 00 hebdomadaires, sans reliquat d'ancienneté,
Considérant que l'intéressée remplit les conditions d'ancienneté,

ARRETE

Article 1 : Madame Odile FOURNAISE, à l'échelon 08 du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, est promue à **la durée unique à l'échelon 09** à compter du 22/06/2020.

Article 2 : A compter du 22/06/2020, Madame Odile FOURNAISE bénéficiera des traitements et indemnités afférents à l'échelon 09 du grade de adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, Indice Brut : 444, Indice Nouveau Majoré : 390 auquel s'ajoute une bonification indiciaire de 15 points au titre des fonctions exercées.

Compte tenu de sa durée hebdomadaire de travail, sa rémunération sera calculée sur la base de 15/35^{ème}.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée.

Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Marne.

Notifié à l'intéressée le :

Fait à LACHY, le jeudi 14 mai 2020

Signature de l'agent :

Le Maire, Antonio RIBEIRO

